

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 21 juillet 2022*

**N° 186/07/2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS SPORTIVES  
DANS LE CADRE DES ACTIONS SPORT INSERTION**

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 21 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.*

**Présents Titulaires : 36**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 7**

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Nadine BON à Brigitte BAREGES, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Michel CORNILLE à Bernard BOUTON, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Laurence PAGES à Annie GUILLOT.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Laurent FARRUGIA, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Rodolphe PORTOLES.

**Madame Pauline FORESTIE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Depuis septembre 2002, le Grand Montauban a initié un dispositif dit « Insertion par le Sport » dont l'objectif est de favoriser un accès plus large aux activités sportives et/ou innovantes les plus pratiquées.

Ce dispositif vise les enfants de 6 à 17 ans dont les difficultés sociales, familiales et/ou scolaires, ne permettent pas un accès aux associations sportives locales.

Grâce à des indicateurs précis, les enfants sont ainsi repérés grâce au travail de partenariat entre les différents services du Grand Montauban, par le biais du Programme de Réussite Educative (PRE) ainsi que du réseau d'associations locales (Centre AMAR, ASEC, AMISS) et bénéficient d'un projet personnalisé.

Un coordinateur oriente et accompagne les enfants vers la pratique de l'activité sportive de leur choix, leur permettant ainsi de bénéficier des actions éducatives des associations sportives du territoire.

Aussi, le GMCA souhaite pérenniser ce partenariat avec chacune des associations sportives qui accueillent les enfants du dispositif « Sport insertion » pour l'année 2022 / 2023.

De nouvelles conventions définiront les moyens humains mis en œuvre par les associations, le nombre de places disponibles et la participation financière du GMCA pour chacune d'entre elles.

Dénomination de l'association	Nombres de places réservées	Tranche âge	Participation du GMCA €
Arts martiaux Montauban 82 Section Judo	5	6 – 17 ans	960.00€
Arts Martiaux Montauban 82 section Karaté	4	8 – 16 ans	720.00€
Association Tennis Montauban	1	8 – 16 ans	255.00€
Avenir Montalbanais	5	6 – 11 ans	815.00€
Club des Lutteurs Montalbanais	3-4	6 – 16 ans	360.00€
Espace Grimpe	1	8 – 17 ans	150.00€
Jeunes Espoirs Montalbanais	5	Enfants nés entre 2006 et 2017	695.00€
Montauban Badminton Club	1	8 – 16 ans	95.00€
Montauban Football Club Tarn et Garonne	5	Enfants nés entre 2010 et 2017	650.00€
Montauban Athlétisme	3	7 – 16 ans	450.00€
Montauban Basket Club	4	Enfants nés entre 2008 et 2016	480.00€
Montauban Natation	4	6 – 12 ans	555.00€
Union Nautique Montalbanaise	1	12 – 18 ans	135.00€
Union Sportive Montalbanaise Rugby	2 à l'école de rugby/Minimes	E.R : nés entre 2011 et 2016 Minimes : nés en 2009 -2010	150.00€
Union Sportive Montalbanaise Section Handball	1	8 – 17 ans	120.00€
Vaillante Olympique Montalbanaise	3	6 – 12 ans	410.00€
<b>TOTAL FINANCEMENT :</b>			<b>7 000.00€</b>

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 juillet 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention de partenariat, telle qu'annexée à la présente délibération,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions de partenariat au titre de l'année 2022 / 2023, avec les associations suivantes, et dans les conditions décrites ci-avant :

- Arts Martiaux 82 : section Judo
  - Arts Martiaux Montauban 82 : section Karaté
  - Association Tennis Montalbanais
  - Avenir Montalbanais
  - Club des Lutteurs Montalbanais
  - Espace Grimpe
  - Jeunes Espoirs Montalbanais
  - Montauban Athlétisme
  - Montauban Badminton Club
  - Montauban Basket Club
  - Montauban Football Club Tarn et Garonne
  - Montauban Natation
  - Union Nautique Montalbanaise
  - Union Sportive Montalbanaise Rugby
  - Union Sportive Montalbanaise Section Handball
  - Vaillante Olympique Montalbanaise
- dire que les crédits sont inscrits au budget.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

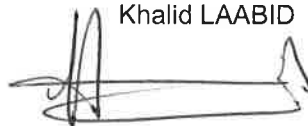
Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 21 juillet 2022

La Présidente,  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Khalid LAABID



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**25 JUIL, 2022**

De sa publication le :

**25 JUIL, 2022**